

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011773	Date d'inspection Le 30 janvier 2023	
Nom de l'établissement Club Des Amis 7		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	13 déc. 2022	13 déc. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Visite à la garderie pour l'inspection annuelle. Le ratio fut respecté lors de la visite. Recommandé de réviser les dossiers d'enfants pour assurer que l'information du médecin de famille et les numéros d'assurance maladie sont inscrits au complet dans le profil de l'enfant. La garderie éducative répond aux exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis sera recommandé pour une autre année.</p> <p>Observations : Groupe de 3 ans – Activité de groupe à la table Groupe 15-23 mois et le groupe de 2-3ans ont dîné et se sont préparés pour la sieste. Les bébés étaient couchés pour la sieste.</p>

original signé par
Venessa Sullivan

30 janvier 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date